

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DEPARTEMENT
AUBE

DE LA COMMUNE DE LA SAULSOTTE

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	11(dont 1 pouvoir)

Séance du **18 JANVIER 2023**

L'an deux mil vingt-trois le dix- huit janvier

A dix-neuf heures le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur DELORME Gérard, Maire

Date de la convocation
11 janvier 2023

Présents : MM DELORME, MONOS, DUPONT, MATTHYS, GIRAULT, DELVRIE, IRDEL, MARTINEAU, MAUCLAIR, PASQUET, FORTUNE

Date d’Affichage
11 janvier 2023

Absents excusés : MME LE CROM, VAILLANT représentée par M. DELORME

Absents: MM LIVIN, VIARD
Secrétaire : M. DUPONT Robert

2023-01 IMPLANTATION D'UN PARC EOLIEN SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE : CHOIX ENTRE DIFFERENTS SCENARIII POSSIBLES

Il est précisé que M. PASQUET Guy, étant concerné par le projet, quitte la salle ne devant ni participer aux débats ni au vote.

Par une précédente délibération datée du 27 janvier 2021, la commune a autorisé la société OSTWIND à réaliser une étude de faisabilité relative à la possibilité d'implanter un parc éolien sur le territoire de la commune.

Deux scénarii possibles d'implantation d'un parc éolien ont ainsi été retenus, suite à la réalisation de cette étude.

Compte tenu de la note explicative de synthèse reçue par les membres du Conseil Municipal, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer désormais sur la possibilité d'implantation sur le territoire de la commune d'un parc éolien porté par la Société d'Exploitation du Parc Eolien (SEPE) « de Courtioux », filiale à 100 % de la Société OSTWIND, et sur le scénario d'implantation du parc éolien, sous réserve des contraintes techniques d'implantation dudit parc éolien.

Les cartes faisant figurer les deux scénarii d'implantation du parc éolien, 12 ou 8 éoliennes, ont été fournies aux membres du Conseil Municipal avec la note explicative de synthèse qu'ils ont reçue.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Déclare être favorable à l'implantation d'un parc éolien sur le territoire de la commune par la Société d'Exploitation du Parc Eolien (SEPE) « de Courtioux », filiale à 100 % de la Société OSTWIND ainsi que toutes sociétés ou personnes agissant pour son compte ;

- Déclare être favorable au scénario d'implantation comportant **huit éoliennes** représentées sur la carte annexée à la présente délibération,

- Autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes démarches nécessaires permettant l'implantation du parc éolien et à signer tous les documents et conventions précisant ces points.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.



Gérard DELORME

GERARD DELORME
2023.01.25 18:13:57 +0100
Ref:20230125_180602_1-1-O
Signature numérique
le Maire